PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
SUR LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BP 2026

☞ **Présentation simplifiée des ressources et des charges - section de fonctionnement**

	BP 2026
Attribution de compensation	12 388 770 €
Impositions directes	25 528 060 €
Droits de mutation	1 150 000 €
Autres produits de fiscalité	739 614 €
Dotation globale de fonctionnement	2 334 077 €
Compensations fiscales	738 978 €
Dotations, subventions, participations	1 887 100 €
Participations familles, usagers,…	1 804 500 €
Produits du domaine, rembours., autres partic.	1 549 376 €
FCTVA fonctionnement	200 000 €
Aide Etat Fonds de soutien	333 928 €
Total	**48 654 403 €**
Excédent N-1	506 597 €
Recettes réelles de fonctionnement	**49 161 000 €**

	BP 2026
Charges de personnel (chapitre 012)	22 202 000 €
Participations obligatoires (CCAS, BSPP, CDE,.)	1 622 142 €
Subventions aux associations, aux particuliers,…	1 330 108 €
Fonds de compensation des charges territoriales	305 396 €
Autres dépenses de gestion	14 175 054 €
Total dépenses de gestion	**39 634 700 €**
Prélèvement FNGIR	3 640 000 €
Prélèvement FPIC	200 000 €
Total des prélèvements	**3 840 000 €**
Intérêts de la dette + ligne de trésorerie – Ville	847 000 €
Intérêts de la dette - PPP	228 300 €
ICNE	- 43 000 €
Total des charges financières	**1 032 300 €**
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**44 507 000 €**

☞ **Un recours limité à la fiscalité**

Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2025 :

- 20,60 % sur la taxe d'habitation s'appliquant aux résidences secondaires
- 27,82 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 23,36 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Le taux de la taxe sur le foncier bâti de THIAIS reste le 2ème taux de le plus bas du département.

☞ **Une masse salariale contenue grâce à des efforts de gestion**

Au 1er janvier 2026, les effectifs permanents de la commune s'établissent à 340 emplois permanents pourvus (soit 336 personnes physiques), occupés par des agents titulaires ou des contractuels (CDD ou CDI), auxquels s'ajoutent :

- 8 assistantes maternelles
- 10 apprentis
- les emplois non permanents occupés par des vacataires : surveillants cantine/garderie, animateurs de centres de loisirs, enseignants sportifs de l'école municipale des sports, enseignants artistiques de l'Académie des arts.

Le montant des charges de personnel inscrit au Budget 2026 s'élève à 22.202.000 €, soit 49,88% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à celui de la moyenne des communes.

☞ **Autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement**

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 4.654.000 € ; il est composé :
L'autofinancement sera composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2026, soit 4.147.000 €
- de l'excédent 2025 (507.000 €), repris dans le budget 2026 et affecté au financement des opérations d'équipement.

Dépenses			**Recettes**
Remboursement du capital de dette	4 121 000 €	4 654 000 €	Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	1 152 500 €	1 150 000 €	FCTVA
APCP - construction de la passerelle	200 000 €	1 150 000 €	Taxe d'aménagement
APCP - reconstruction équipements du site Péguy	2 105 000 €	1 408 000 €	Participations PUP
Programme voirie/espaces urbains/espaces verts	2 365 000 €	579 750 €	Subventions
Achat et aménagement des anciens locaux de l'OPH	750 000 €	205 000 €	Produits des amendes
Rénovation et transformation des bâtiments communaux	1 624 000 €	187 000 €	Vente d'actifs
Autres opérations d'équipement annuelles	1 616 250 €	4 600 000 €	Emprunt 2026
TOTAL	**13 933 750 €**	**13 933 750 €**	

☞ **Une dette maîtrisée**

	Situation au 1er janvier 2026	
Encours dette Ville	27 425 401 €	
Encours dette PPP	5 922 718 €	
Encours dette Ville + PPP	33 348 119 €	
A déduire: aide Fonds de soutien	667 855 €	**par habitant**
Encours au 1er janvier 2026 pour ratio dette Ville	**26 757 546 €**	**807 €**
Encours au 1er janvier 2026 pour ratio dette Ville + PPP	**32 680 264 €**	**986 €**

En 2026, le montant de la dette nouvelle (4.600.000 € au maximum) sera inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts Ville et PPP (5.273.500 €).

☞ **Ratios officiels du BP 2026 (pour 33.141 habitants)**

	INFORMATIONS FINANCIÈRES – RATIOS	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 342,96 €
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 468,10 €
3	Dépenses d'équipement brut/population	261,32 €
4	Encours de dette/population (ratio dette Ville+PPP - aide FDS)	986,10 €
5	DGF/population	70,43 €
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	49,88%
7	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	102,31%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	17,80%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	68,54%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,52%